

# METROPOLE DE LYON – BAREME DES MARGES LOCALES 2024

## TRANSITION ENERGETIQUE

### Espace vert collectif et accessible :

Pour tout espace vert collectif et accessible, en fonction du nombre de logements et de la surface de l'espace vert (minimum 20m<sup>2</sup> et 2m<sup>2</sup>/logement), avec un plafond à 2% pour les espaces en pied d'immeuble et 2% également pour les espaces en toiture. Les deux sont cumulables.

### Qualité de l'habitat :

-En neuf, label territorialisé intégrant les dispositions du Référentiel habitat durable de la Métropole de Lyon ou courrier justifiant de l'obtention du Référentiel par la Direction de la Maitrise d'Ouvrage Urbaine (DMOU) de la Métropole de Lyon : 8%

-En acquisition-amélioration (aucun cumul possible entre les labels) :

Labels	Majoration
BBC Rénovation 2024 - première étape	3 %
BBC rénovation résidentiel 2024	5 %
Cerqual - NF habitat	4 %
Cerqual - NF habitat HQE	6 %
Prestaterre - BEE logement rénovation mention "BBC Effinergie Rénovation 2024 - première étape"	4 %
Prestaterre - BEE logement rénovation mention "BBC Effinergie Rénovation 2024 "	6 %
Promotelec - Rénovation responsable option "BBC Effinergie Rénovation 2024 - première étape"	3 %
Promotelec - Rénovation responsable option "BBC Effinergie Rénovation 2024 "	5 %
Promotelec - Rénovation responsable avec options "BBC Effinergie Rénovation 2024 - première étape" ET "Habitat respectueux de l'environnement" ET "Habitat adapté à chacun"	4 %
Promotelec - Rénovation responsable avec options "BBC Effinergie Rénovation 2024" ET "Habitat respectueux de l'environnement" ET "Habitat adapté à chacun"	6 %

## QUALITE DE SERVICE

### Taille de l'opération :

La majoration est définie en fonction du nombre total de logements des bâtiments contenant des logements PLUS/PLAI :

Taille bâtiment	Majoration associée
1 à 10 logements	8%
11 à 20 logements	6%
21 à 30 logements	4%
31 à 40 logements	3%
41 à 50 logements	2%

Si plusieurs bâtiments sont concernés dans une opération, une moyenne pondérée est réalisée.

### Ascenseur non obligatoire :

Les ascenseurs sont valorisés lorsqu'ils ne sont pas obligatoires : jusqu'à 5 % si tous les logements sont desservis, portés à 6 % si les sous-sols sont desservis sans rupture de charge.

### Locaux collectifs :

Ces locaux, lorsqu'ils ne sont pas obligatoires, sont valorisés selon un calcul proportionnel à la surface du local.

## LOCALISATION

### Centralité :

À l'échelle communale, de 7 % à 2 % selon la distance au centre de l'agglomération, reflète la densité des services publics et privés offerts aux habitants (cf liste en p.2).

### Desserte en transports en commun « lourds » :

En fonction d'une distance de 600 m à pied (soit 10 minutes de marche urbaine normalisée) d'une station de métro (6 %), tramway (4 %) ou train (4 %). Les majorations sont cumulables mais plafonnées à 10%.

Pour garantir le caractère social des logements par les loyers adaptés qui doivent y être appliqués notamment dans les logements très sociaux (PLAI), la majoration sera plafonnée comme suit :

PLUS neuf	18 %
PLAI neuf	14 %
PLUS acquis-amélioré	15 %
PLAI acquis-amélioré	12 %

## **METROPOLE DE LYON – BAREME DES MARGES LOCALES 2024**

<b>Commune</b>	<b>Majoration</b>
Albigny-sur-Saône	3%
Bron	5%
Cailloux-sur-Fontaines	2%
Caluire-et-Cuire	6%
Champagne-au-Mont-d'Or	5%
Charbonnières-les-Bains	4%
Charly	3%
Chassieu	3%
Collonges-au-Mont-d'Or	5%
Corbas	4%
Couzon-au-Mont-d'Or	4%
Craponne	4%
Curis-au-Mont-d'Or	2%
Dardilly	4%
Décines-Charpieu	4%
Écully	5%
Feyzin	4%
Fleurieu-sur-Saône	2%
Fontaines-Saint-Martin	3%
Fontaines-sur-Saône	5%
Francheville	5%
Genay	2%
Givors	3%
Grigny	2%
Irigny	4%
Jonage	2%
La Mulatière	5%
La Tour-de-Salvagny	3%
Limonest	4%
Lissieu	2%
Lyon 1er	7%
Lyon 2ème	7%
Lyon 3ème	7%
Lyon 4ème	7%
Lyon 5ème	7%
Lyon 6ème	7%
Lyon 7ème	7%
Lyon 8ème	7%
Lyon 9ème	7%

<b>Commune</b>	<b>Majoration</b>
Marcy-l'Étoile	3%
Meyzieu	3%
Mions	3%
Montanay	2%
Neuville-sur-Saône	3%
Oullins	5%
Pierre-Bénite	5%
Poleymieux-au-Mont-d'Or	2%
Quincieux	2%
Rillieux-la-Pape	5%
Rochetaillée-sur-Saône	4%
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	5%
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	5%
Sainte-Foy-lès-Lyon	5%
Saint-Fons	5%
Saint-Genis-Laval	4%
Saint-Genis-les-Ollières	4%
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	2%
Saint-Priest	4%
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	4%
Sathonay-Camp	5%
Sathonay-Village	3%
Solaize	3%
Tassin-la-Demi-Lune	5%
Vaulx-en-Velin	5%
Vénissieux	5%
Vernaison	3%
Villeurbanne	7%